

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-871/SG/CD la Chambre des Députés accordant deux parcelles de terrains domaniaux en concession définitive (rendue exécutoire par arrêté n° 72-871/SG/CD du 6 juin 1972).

n° 72-871/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
6 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 266/7e L du 26 mai 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant deux parcelles de terrains domaniaux en concession définitive.